Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 12 (1883)

Heft: 12

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCE

X, ville d'Allemagne, 31 juillet 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens d'assister à des leçons d'épreuves qui m'ont vivement intéressé. Je regrette qu'on les ait supprimées dans le canton de Fribourg [1]. Lorsque je passai mes examens à Fribourg, on nous a interrogés seulement sur la théorie de la pédagogie. Ce que j'ai vu ici me porte à croire que ces leçons d'épreuves suffiraient presque à réformer l'enseignement primaire. Voici comment elles ont lieu ici : chaque instituteur tire une question au sort et se prépare pendant quelques minutes à donner sa leçon. L'objet de ces épreuves comprend toutes les branches du programme scolaire à enseigner à chaque degré d'une école primaire. Voici un certain nombre de questions sur lesquelles les aspirants ont été examinés en ma présence : Donnez une leçon de lecture à des commençants d'après la *Normalwœrtermethode.* — Idem d'après la *Schreibelesemethode.* — Une leçon de lecture avec compte-rendu au cours moyen. — Une première leçon sur les fractions ordinaires en faisant comprendre les rapports de l'entier, du demi et du quart. — Donnez une leçon d'histoire avec l'aide d'un tableau. — Première leçon de géographie, etc., etc. Comme vous le voyez, c'est aux débutants, aux cours inférieurs que s'adressent la plupart de ces exercices, parce que là il faut nécessairement avoir, pour réussir, l'intelligence et la pratique des méthodes. Remarquez-le bien, on ne veut pas que l'aspirante interroge les élèves et leur fasse une sorte d'examen, mais qu'elle donne la leçon, qu'elle l'expose, qu'elle parle, indépendamment de la force de l'élève. Avant de commencer sa leçon, l'institutrice expose brièvement, en présence des experts, la marche qu'elle se propose de suivre, tout en indiquant par là même les procédés dont elle veut se servir. De la théorie elle passe à la pratique. On peut voir ainsi si elle a une idée claire, nette et sûre des méthodes et si elle sait les appliquer. On place sous la main des aspirantes tout ce qui peut leur être utile dans leurs exercices : objets divers pour leçons de choses, cartes, tableaux noirs, syllabaire, tableaux d'histoire, etc. L'aspirante est tenue de se confiner dans les limites du programme scolaire tel que le trace la loi ; ainsi il ne lui est pas permis de faire au cours moyen une leçon qui rentre dans le programme du cours supérieur et vice-versa. Dans l'appréciation de ces épreuves, les examinateurs donnent une première note sur l'exposé de la théorie ; une seconde note sur l'application ; une troisième note sur la tenue, la manière de s'exprimer de l'institutrice.

Vous comprendrez mieux que moi toute l'importance de ces leçons d'épreuves. Dans les écoles normales, les maîtresses ne se contentent pas de donner à leurs élèves la somme des connaissances exigées par le programme, mais elles apprennent encore à communiquer, à transmettre ces connaissances aux enfants. N'est-ce pas en cela que doit consister surtout la formation de l'institutrice et sans les leçons d'épreuves, comment voulez-vous savoir qu'une jeune fille est apte à l'enseignement ?

[1] **Ces examens viennent d'être rétablis. (Réd.)**

Aussi, en Allemagne, on y attache la plus haute importance; les écoles normales consacrent beaucoup de soins et de temps à préparer les aspirants et les aspirantes à ces épreuves. Je regrette vivement pour mon compte qu'on ne m'ait pas fait subir un examen d'application.

Une institutrice.

Sonnet. — Enfants !

Enfants, vous êtes beaux ! et que vos yeux candides
Ont de reflets divins et d'effluves splendides !
On dirait qu'un rayon du ciel est descendu,
Puis, en vos doux regards, heureux, s'est épandu !

Enfants, vous êtes gais ! Oh ! que vos voix limpides
Vibrent joyeusement dans les bosquets humides !
C'est un hymne sans fin dans les airs suspendu,
Par nos cœurs savouré, par le Ciel entendu !

Enfants, vous êtes bons ! Vous êtes l'espérance !
Venez, de vos baisers, essuyer tous nos pleurs ;
Parlez-nous d'un Dieu saint qui guérit les douleurs !

Enfants, vous êtes purs ! Que la belle innocence,
Ornant toujours vos fronts d'un nimbe radieux,
Vous guide au vrai bonheur en vous montrant les cieux !

A. Robadey.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le nouveau Comité, nommé par l'Assemblée générale de Fribourg, le 4 septembre dernier, est ainsi composé :

Broye :	MM. Gapany, inspecteur, à Montet; Fontaine, instituteur, à Saint-Aubin.
Glane :	Thierrin, curé, à Promasens; Pauchard, instituteur à Massonnens.
Cruyère :	Progin, inspecteur, à La-Tour; Robadey, instituteur, à Bulle.
Lac :	Bourqui, préfet, à Morat.
Sarine :	Horner, recteur, à Fribourg; Michaud, directeur, à Hauterive; Collaud, instituteur, à Fribourg.
Singine :	Tschopp, inspecteur, à Fribourg.
Veveyse :	Villard, professeur, à Châtel-Saint-Denis.

Il a eu sa première séance à Fribourg, le 15 novembre.